

Séance du 29 novembre 2023

Président : M. DESEILLE François

Membres présents : M BERTHIER Christophe – M CHEVALIER Stéphane - M DAVID Bruno - M  
MAGLICA Georges - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : M REBSAMEN François ayant donné pouvoir à M DESEILLE François - M  
BORDAT Pierre ayant donné pouvoir à M SAVONNET Bernard – Mme BONNERY Andrée

*Objet  
de la délibération*

**2 – Politique financière et comptable de l'établissement**

**2. 1. Décisions modificatives 2023**

Les décisions modificatives telles que présentées ci-après au Conseil d'Orientation et de Surveillance n'impliquent pas de dépenses supplémentaires au budget de l'exercice. Il s'agit de mouvements entre chapitres nécessitant une approbation du COS.

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		
Compte 203.000 000	Logiciels	- 3 000
Compte 230.000 000	Immobilisations en cours	+ 3 000
		+ 0
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		
Compte 631.100 000	Réparation des matériels	- 2 500
Compte 637.300 000	Rémunérations d'intermédiaires - Honoraires	- 2 500
Compte 872.000 000	Charges diverses imputables aux exercices antérieurs	+ 5 000
		+ 0

Il est demandé au Conseil d'Orientation et de Surveillance de bien vouloir adopter les décisions modificatives présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a adopté, à 7 voix pour et une abstention les décisions modificatives présentées.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Vice-Président,

François DESEILLE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : - 7 DEC. 2023

